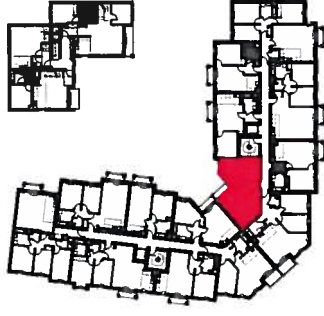
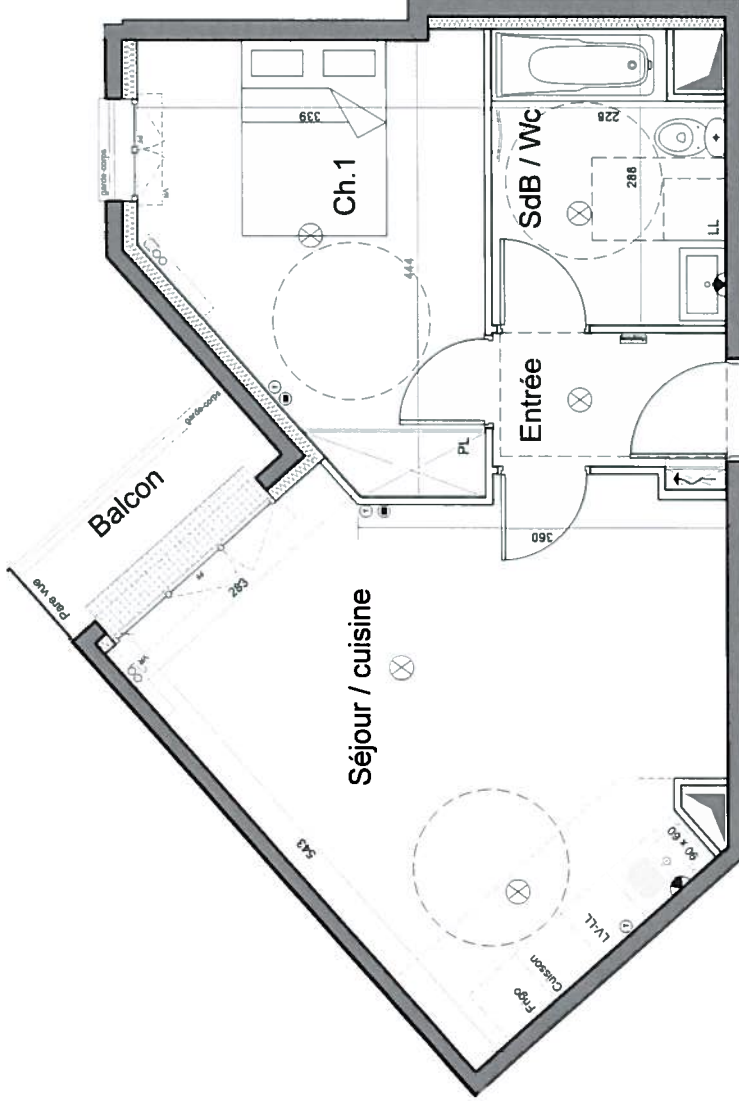
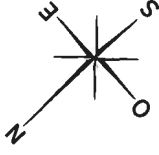


ETAGE 2

Type : T2 Lot n° **B 27**



PIECES	Surface habitables	
	Pièces	PL
Entrée	2.95	
Séjour / Cuisine	22.70	
Salle de bain / WC	6.15	
Chambre 1	11.40	1.00

<b>TOTAL HABITABLE</b>	<b>44.20</b>
Balcon	2.50
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>46.70</b>

**TABEAU DES EQUIPEMENTS**

Tableau descripteur		Faux plafonds / soffites	
Visiophone		Radateur	
Plafonnier		Sèche serviette	
Sortie applicative Rt. n° 1.80m		F	
Appareil cuisine Rt. n° 1.80m		Porte - fenêtre	
Prise téléphone		VR	
Prise TV/FM		PE	
Prise étanche			

Indice 00

02 mars 2016

Nota 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (règles de pose, soifites, leur plafonds). Les cotes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont représentés. Si ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des connecteurs sont indiqués et doivent être respectés. Les quantités de matériaux ne sont pas des catégoies. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.11).

Nota 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le plomberie ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Signe les ajouts d'équipement peuvent être pris en compte jusqu'au démarrage des travaux.

Nota 3 : Les hauteurs des seuils des portes fenêtres sont comprises entre 10 et 50 cm.

